

il s'engagea pour gagner des provisions afin de travailler ensuite pour lui même. Il fit si bien qu'après quelques semaines il avait un bon chantier de bâti et trois ou quatre arpents de terre défrichée. Il revint à St. Michel Archange à pied encore, vendit quelques effets, une parcelle de terre qu'il n'avait pu vendre d'abord, et partit pour Auckland avec sa femme et ses cinq enfants, et un petit capital de \$50, (il a eu encore \$100 depuis ce temps) Aujourd'hui il a 18 arpents de terre défrichée, une vache, deux chevaux, deux cochons, &c., et une récolte à faire envie. Léonard Robert est un homme fort et courageux, sobre et capable de faire périr le chien qui entreprendrait de toujours le suivre. Et s'il perdait tout ce qu'il a aujourd'hui, demain de bon matin on le verrait s'imposer les plus grands sacrifices, braver les plus grandes privations (sans se plaindre) pour relever sa petite fortune.

J. B. CHAMPEAUX Ptre.

RECENSEMENT AGRICOLE DU BAS-CANADA.

C'EST un fait regrettable que dans notre pays, l'opinion publique se tourne toujours de préférence vers les luttes de partis qu'elle ramène toutes les questions à ce point de vue, qu'elle y concentre toutes ses forces et toute son énergie, tandis que les questions d'économie politique et sociale, sur lesquelles repose pourtant la vie morale et matérielle du peuple, sont l'objet d'une déplorable apathie. Le jeu des partis, la valeur respective de leurs chefs, les côtés faibles qu'ils peuvent présenter à leurs adversaires, toutes les accusations possibles ou impossibles proférées contre eux, voilà autant de thèmes sur lesquels chacun brode à loisir. On dirait que hors de là, il n'y a rien qui soit digne de l'intérêt et des études des amis du pays. La législation, le commerce, les finances, l'agriculture, l'industrie sont abandonnés complètement à ceux qui doivent les régir. L'absence de tout contrôle nous explique la manière dont elles sont réglées. Dans ces quelques instants où l'on s'est arrêté pour jeter un regard en arrière sur le chemin déjà parcouru, ou s'est souvent aperçu avec quelle négligence, quelle impéritie, des intérêts majeurs avaient été sacrifiés par les hommes en qui le peuple avait mis sa confiance. Dans toutes les branches, l'œil du maître est la meilleure garantie de succès. Nous nous étonnons parfois d'être obligés d'aller nous mêmes étudier notre

pays dans des ouvrages écrits par des étrangers, et d'y trouver des renseignements dont nous n'avons aucune idée. Pourtant ces renseignements précieux sont puisés dans les documents officiels publiés à grands frais chaque année par le gouvernement, et distribués parmi la population. Toute la différence consiste dans le fait qu'à l'étranger, on étudie sérieusement ces ouvrages, tandis que nous n'y voyons qu'autant de pièces à convictions bonnes à utiliser dans les luttes parlementaires.

Cette insouciance, ce mépris, pourrions-nous dire, que le public professe pour les questions qui devraient cependant les premières attirer son attention, a encore pour effet de rendre plus difficiles des études de ce genre, parce que les rapports qui doivent leur servir de base sont exécutés avec moins de soin et d'exactitude. Et comme exemple, nous pourrions citer le recensement. Ces volumes remplis de chiffres qui pourraient être si précieux, fourmillent l'erreur ridicule, dont il est impossible de ne pas s'apercevoir, même au premier coup d'œil, sans qu'on puisse cependant les rectifier. Un semblable travail est pourtant d'une importance assez grande pour mériter quelque attention de la part de ceux qui en sont chargés. Mais cette besogne est faite le plus souvent par des soumissionnaires au rabais, nullement aptes sous le rapport des connaissances, et qui, n'aspirant qu'à réaliser de plus forts bénéfices de son exécution, ont une foule de raisons personnelles pour fermer les yeux sur les infractions. Il est vrai que la loi donne son appui aux recenseurs, et elle exige, sous peine d'amende, des déclarations correctes; mais cette loi n'est pas exécutée, et ne le sera pas tant que le même contrôle subsistera seul; l'intérêt personnel commande aux recenseurs de se conserver les bonnes grâces des gens avec qui ils sont en rapports journaliers, dont ils attendent peut-être des faveurs. L'intérêt personnel étant opposé à l'intérêt public, il n'est pas difficile de savoir de quel côté penchera la balance.

UNE SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE.

Cependant il est difficile peut être que la loi aille plus loin. Elle détermine les obligations et les sanctionne par une peine; il ne reste qu'à la faire exécuter. C'est une entreprise qui mérite d'être tentée. Nous avons des sociétés d'agriculture, de colonisation, d'industrie, des associations pour la conservation du gibier et du poisson, pour l'avancement de telle ou telle